



LOI MACRON ET AUTRES : une année de changements affectant le contrat de travail

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT
Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Date :
22 mars 2016

Horaires :
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30
Accueil petit déjeuner à 8h40

Lieu :
Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad
VILLEURBANNE

Durée :
1 Jour (7 heures)

Coût :
500 € H.T. / personne
(déjeuner inclus) 10 %
de réduction à compter de la
seconde inscription

PUBLIC

Tous DRH, responsables et
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

Tous managers et
responsables hiérarchiques

CONTACT

Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Identifier les nouvelles contraintes législatives

Connaître et saisir les opportunités vous offrant plus de souplesse dans la gestion des relations de travail

Mettre à jour vos process et modèles internes

PROGRAMME

MATIN : LES BASES JURIDIQUES

Les nouvelles formes d'emploi

- Le nouveau cadre juridique des stages.
- Le CDI intérimaire
- Le nouveau régime du Portage salarial
- Les nouvelles contraintes en matière de détachement de salariés

L'exécution du contrat de travail

- Le travail du dimanche après la loi Macron
- Le travail en soirée : un nouveau régime
- La pénibilité : la dernière remise à plat des obligations
- Le burn out : sa reconnaissance législative et ses incidences
- La réforme de l'épargne salariale : participation, intéressement, PEE, PERCO

Les réformes touchant la rupture du contrat de travail

- L'inaptitude après la loi Macron
- Le nouveau cadre des accords de maintien dans l'emploi
- Le licenciement économique après la Loi Macron

Contrôles et contentieux

- La nouvelle procédure devant le conseil de prud'hommes
- Les nouvelles formes de règlement amiable des contentieux prud'homaux
- L'encadrement des dommages et intérêts ?
- Inspection du travail : la nouvelle organisation et les nouveaux pouvoirs de contrôle

APRES MIDI : LES CAS PRATIQUES REELS

Traitement interactif d'une série de mini-cas pratiques réels permettant de mettre en œuvre et en perspective les connaissances acquises lors de la matinée.



DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	LOI MACRON ET AUTRES : une année de changements affectant le contrat de travail	
Durée	1 jour	
Date	22 Mars 2016	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 ^{ème} étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 ^{ème} inscription : 10 % de remise

PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal	Ville		
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à _____, le :

Signature et cachet de l'entreprise